

QUATRIÈME PRINCIPE

La reconnaissance du temps et la mise en place des ressources requises

Principaux facteurs de protection à mettre en place

Reconnaître le temps requis pour la planification, l'organisation, la mise en place et l'évaluation des activités de transition par les divers personnels.

Personnaliser la durée et l'intensité des activités de transition afin de répondre aux besoins et particularités de l'enfant, de sa famille et des milieux.

Mettre en place un plan de formation continue pour chaque catégorie de personnel.

S'assurer de prévoir les budgets nécessaires.

Facteur
en place

Facteur à
développer

Qu'est-ce qu'il nous faut développer?

Des exemples de pratiques efficaces

Planifier des échanges entre le personnel des services de garde, du programme Passe Partout et de l'éducation préscolaire sur leur programme respectif et en coordonner la continuité.

Mettre en place une organisation souple du travail et des conditions facilitantes en rapport avec la mise en œuvre d'activités de transition (ex. : permettre du dégagement, utiliser les journées pédagogiques, reconnaître du temps, assigner du personnel supplémentaire).

Intégrer à la planification des activités du service de garde des occasions pour parler de l'école (ex. : constituer un album de photos de l'école et l'explorer avec les enfants, raconter des histoires mettant en scène l'école).

Offrir au personnel des formations adaptées aux caractéristiques des enfants accueillis.

Offrir des ateliers d'information pour les parents (ex. : mini-conférence).